

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 FEVRIER 2019 à 19 HEURES**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Chantal GUIDEZ, Marc SEGRETIN, Michèle SELLIER, Daniel HENRY, Sylvia TISON, Martine MICHEL, Jérôme BROCHARD, Emmanuelle LECOMTE, Florence HAULTCOEUR, Jacques ROYER, Christine FOURIER, Manuela GONCALVES

Absents excusés : Jean-Claude GRISI donne procuration à Marc SEGRETIN
Sabrina CHAUVET donne procuration à Martine MICHEL
Jean-Claude MARTIN
Isabelle FERREIRA DE LIMA

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Chantal GUIDEZ

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Rajout d'un point à l'ordre du jour : participation communale aux travaux de voirie

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes Serein et Armance ;

Monsieur le maire expose au conseil que la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, dite loi Notre, impose aux communes de transférer aux EPCI les compétences « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2020. La loi n° 2018-702, du 03 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, offre cependant la possibilité aux EPCI et aux communes le souhaitant de s'opposer à ce transfert obligatoire et à le repousser au 1^{er} janvier 2026. Il faut pour se faire un vote en ce sens d'au moins 25 % des communes membres de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population.

Ceci exposé, monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- S'OPPOSER au transfert des compétences « eau et assainissement collectif » à la communauté de communes Serein et Armance au 1^{er} janvier 2020.
- DEMANDER le report du transfert des compétences « eau et assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes Serein et Armance ne souhaite pas pour le moment prendre la compétence. De plus, comme nous avons le tarif de l'eau et de l'assainissement le plus bas, il n'est pas judicieux pour le moment de transférer cette compétence, car nous pourrions avoir une forte augmentation des tarifs.

Dégrèvement sur facture d'eau :

Monsieur le maire rappelle au conseil que nous avons déjà eu cette demande. Des renseignements supplémentaires avaient été demandés.

Au vue des nouveaux éléments, il s'avère qu'il y a bien une forte augmentation de la facture. Cela paraît choquant du fait que cette habitation est une construction neuve. La question se pose de savoir pourquoi les propriétaires ne se sont pas retournés vers le constructeur. A ce jour, nous n'avons pas la réponse. Pour que le dossier soit complet, il nous faut la facture prouvant la réparation et à ce jour il nous manque toujours des éléments.

Ce que nous en sommes en mesure de faire, c'est de dégrever la part assainissement car cette eau n'a pas été jusqu'à la station d'épuration.

Monsieur Jacques ROYER demande où s'est située la fuite. Monsieur le maire l'informe que la fuite était située juste après le compteur dans le regard.

Monsieur le maire propose aujourd'hui de dégrever la part assainissement à hauteur de la consommation normale, soit 50 m³ et on exonère la partie supérieure, soit une exonération de 114 m³ de la part assainissement.

Nous allons demander un complément d'information pour la partie eau. Il faut que les propriétaires nous prouvent que la réparation a bien été effectuée. Nous souhaitons aussi savoir pourquoi les propriétaires ne se sont pas retournés contre le constructeur.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité l'exonération de la partie assainissement pour 114 m³.

Déclaration d'intérêt communautaire des voiries communales : participation des communes aux travaux de voirie communautaires

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la communauté de communes Serein et Armance ;

VU la délibération du 19 février 2015 de la communauté de communes du Florentinois relative à la participation des communes au financement des travaux de voirie ;

Considérant que les statuts de la communauté de communes nécessitent la définition de l'intérêt communautaire attaché à la voirie

Considérant que la communauté de communes assure d'ores et déjà les opérations d'entretien et de modernisation de la voirie

Considérant que le programme de travaux est établi en collaboration avec les communes

Considérant qu'il est nécessaire de généraliser la pratique de contribution financière communale à l'ensemble du territoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le financement à hauteur de :

- 15 % du coût hors taxes de fonctionnement liés à des travaux de voiries réalisés annuellement par la communauté de communes sur le territoire de Seignelay
- 15 % du coût hors taxes d'investissement liés à des travaux de voiries réalisés

annuellement par la communauté de communes sur le territoire de Seignelay

APPROUVE le versement annuel de cette contribution sur présentation du titre émis par la communauté de communes.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Dépenses d'investissements ;

- Budget commune :

Afin d'engager, et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,
Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2018 et des décisions modificatives 2018, qui s'élèvent à 1 103 698 €.

	CHAPITRES	BUDGET 2018	25%
Immobilisations incorporelles (Etudes)	20	106 170,00	26 542,50
Immobilisations corporelles	21	387 008,00	96 752,00
Immobilisations en cours	23	610 000,00	152 500,00
Autres immobilisations financières	27	520,00	130,00
	TOTAL	1 103 698,00	275 924,50

Lors du conseil municipal du 06 décembre 2018, ce dernier avait autorisé Mr le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous avant le vote du budget primitif 2019.

AUTORISATION ENGAGEMENT 25% - DEPENSES D'INVESTISSEMENTS					
CHAPITRE	ARTICLE	SOCIETE	OBJET	BATIMENT	MONTANT
20	2031	PRADEAU	Architecte Refection de la piscine municipale	Piscine	30 000,00 €
23	2313	AQUATECH ET SOUS TRAITANTS	Réfection de la piscine municipale	Piscine	200 000,00 €
				total	230 000,00 €

Il conviendrait d'ajouter les dépenses d'investissement ci-dessous :

AUTORISATION ENGAGEMENT 25% - DEPENSES D'INVESTISSEMENTS					
CHAPITRE	SOCIETE		OBJET	BATIMENT	MONTANT
21	J. MILLARD/L. BERTHELIN		Achat garage CCSA		26 000,00 €
21	CCSA		Entretien de la voirie 2017		14 310,51 €
21	CCSA		Entretien de la voirie 2018		9 758,83 €
				Total	50 069,34 €

Et de diminuer le montant pour Aquatech et ses sous-traitants de 200.000,00€ à 195000€

Ce qui porterait le montant total autorisé à 275.069,34€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement complémentaires ci-dessus avant le vote du budget primitif 2019.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec 16 « voix pour » et une abstention.

Monsieur Jacques ROYER n'ayant pas participé au premier dossier préfère s'abstenir.

Tarifs piscine :

Monsieur le maire propose pour l'année 2019 les tarifs ci-dessous :

	2017	Proposition 2019
Entrée Individuelle	2,70 €	2,70 €
10 entrées	24,00 €	24,00 €
Entrée Groupe	1,50 €	1,50 €
Carte perdue		5,00 €

Monsieur le maire propose la reconduction de la gratuité d'accès à la piscine pour l'année 2019 pour les jeunes de Seignelay âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année, et dont l'un des deux parents est domicilié sur la commune.

Une carte rouge pour les enfants de moins de 10 ans qui devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte à la piscine. La carte rouge ne pourra être délivrée que si un des deux parents est présent pour signer le règlement intérieur. Une carte verte sera délivrée pour les enfants de plus de 10 ans.

Les enfants qui auront 10 ans pendant la période estivale pourront demander gratuitement le changement de carte à la mairie.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil que nous pourrions ajuster au mieux nos tarifs après la première année d'ouverture. Nous aurons des coûts réels de la piscine comme le coût des fluides (chlore, fuel...) et nous devrions consommer beaucoup moins d'eau puisque nous serons en recyclage constant. Pour avoir le coût réel de la piscine il faut laisser passer une saison. Cette année sera une année test pour pouvoir fixer à l'avenir des nouveaux tarifs.

Monsieur Daniel HENRY demande si les accompagnateurs des enfants de moins de 10 ans doivent rester. Bien sûr ils doivent rester tout au long de la baignade. La piscine n'est pas une garderie. Ceci sera stipulé dans le nouveau règlement intérieur.

Madame Sylvia TISON demande si les dates d'ouvertures sont fixées. Pour le moment rien n'a été décidé. Nous en reparlerons lors d'un prochain conseil et nous devons aussi reparler du règlement intérieur.

Monsieur Jérôme BROCHARD demande si les enfants possédant une carte verte doivent aussi signer le règlement intérieur. Le règlement sera affiché. Cela semble difficile de faire signer le règlement intérieur pour tous les enfants.

Monsieur Jérôme BROCHARD pense que cela serait bien que tous les enfants signent le règlement intérieur.

Madame Martine MICHEL pense que faire signer le règlement intérieur par tous les enfants les responsabiliserait.

Demande de subvention : projet culture et vélo : « Camus fait son tour de France »;

Le collège Albert Camus a décidé d'effectuer un tour de France à vélo. Ce tour de France se fera sur plusieurs années. La première année ils se rendront à Dijon en 4 étapes. Cela concerne 12 élèves dont 3 sont originaires de notre commune. Cette initiative n'est pas que sportive mais aussi culturelle. Ils devront rédiger des articles sur ce qu'ils ont découverts avec une présentation à leur retour. Les communes étapes vont les aider à trouver notamment des hébergements agréés et des lieux de restauration.

Le collège Albert Camus a demandé aux communes qui ont des enfants qui participent à ce tour de France d'avoir la gentillesse de participer à ce projet.

Monsieur le maire pense que le projet est une bonne chose et propose au conseil de subventionner le projet à hauteur de 50 euros par enfants soit 150 euros.

Mesdames Florence HAULTCOEUR et Christine FOURIER pensent que 50 euros n'est pas une somme suffisante. Monsieur le maire rappelle que d'autres communes vont participer et qu'ils ont sollicités des aides de l'état. Il rappelle également que ce tour de France va se faire sur plusieurs années et que nous verrons les prochaines années s'il faut réajuster ce montant.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité cette subvention de 150 euros.

Chemins ruraux ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous avons déjà évoqué ce sujet lors des précédents conseils. Ceci concerne le rétrécissement voir la disparition de certains chemins ruraux. Nous avons dit que l'on mettrait en place un système pour réparer ce préjudice. Nous avons fait appel à un géomètre pour avoir un chiffrage. Cela nous permettra avant d'engager des poursuites de pouvoir faire une procédure à l'amiable avec les agriculteurs. Cette procédure se fera sur plusieurs années.

Suite au chiffrage du géomètre monsieur le maire propose au conseil municipal de prévoir une enveloppe de 3000 € HT. Cette somme permettrait de procéder au bornage de 4 chemins.

Le conseil délibère et vote. Il approuve avec 15 « voix pour » et 2 « abstentions ».

Monsieur le maire demande à madame Martine MICHEL de justifier son abstention. Elle répond qu'elle ne connaît pas tous les chemins et à qui appartiennent les parcelles contiguës et que son abstention est aussi une raison personnelle. Monsieur le maire lui rappelle que la délibération porte sur une enveloppe budgétaire et que les chemins seront déterminés plus tard. C'est simplement la volonté d'engager la procédure. Monsieur le maire lui fait remarquer qu'elle accepte de ce fait que les chemins disparaissent.

Nous allons nous rapprocher de personnes qui font des randonnées afin de lister au mieux les chemins. Certains riverains nous ont aussi signalé la disparition de certains chemins.

Une fois les bornes posées nous devons entrer dans la phase de négociation pour que les chemins puissent être remis en l'état au frais des agriculteurs.

Monsieur Daniel HENRY informe le conseil que pour certains chemins, il y a eu un changement d'agriculteur.

Monsieur le maire rappelle au conseil que les chemins ruraux sont publics que nous avons le devoir de préserver le patrimoine de la commune. Aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Madame Martine MICHEL demande pourquoi nous avons attendu toutes ces années. Monsieur le maire répond qu'il a déjà essayé une procédure à l'amiable mais qu'il n'a pas été entendu.

Il est aussi prévu avec la communauté de communes de développer fortement les chemins de randonnées et de les matérialiser. C'est un atout touristique d'avoir des parcours de randonnée.

Informations diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au dernier conseil départemental de l'éducation nationale, qui avait pour projet la suppression d'une classe, nous avons réussi à sauver cette classe. Nous avons apporté des arguments qui n'ont pas été simplement des arguments démographiques mais des arguments sur la qualité de l'enseignement et notamment tous les investissements fait par la commune sur les dernières années. Notre école est de plus en plus tournée vers le numérique. Monsieur le maire remercie les enseignants et notamment Madame LELAY.
- Monsieur le maire informe qu'un courrier a été envoyé aux riverains de la rue des Chapelains, rue du vivier, rue et impasse du champ d'Arcy concernant la réhabilitation des réseaux. Les riverains n'auront aucun paiement à faire. Monsieur le maire remercie tous les acteurs ayant travaillé sur le dossier et en particulier les riverains qui ont accepté la mutualisation.
- Monsieur le maire informe le conseil qu'en accord avec les gendarmes, nous avons mis en place une surveillance des dépôts sauvages sur la commune. Il y avait beaucoup de sacs déposés hors période de ramassage. Une opération est en cours et il semblerait qu'il y ait déjà une amélioration. Lors du prochain conseil communautaire monsieur le maire fera part de ce problème, car certaines personnes ne possèdent pas la place pour entreposer un container.

Questions diverses :

- Madame Martine MICHEL informe le conseil qu'il y a un grand nombre de déchets dans le parc municipal. Monsieur le maire l'informe qu'il va demander aux agents techniques t'intervenir plus souvent.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h05

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT

